

24 octobre 2007

Croisières

Pour ne pas manquer le bateau

Les navires qui accostent présentement à Gaspé transportent rarement plus de 4 à 500 passagers. Or d'ici 2010, la région devrait recevoir des bateaux pouvant accueillir de 1500 à 3000 usagers.

En effet, la pointe de la Gaspésie présente plusieurs avantages susceptibles de séduire les richissimes touristes et il semblerait que les entreprises de croisières aient flairé la bonne affaire.

« Assurément la présence des parcs nationaux, c'est un élément majeur dans l'offre touristique. La présence du port de Gaspé, ouvert à l'année, accessible aux navires de croisière quand même de longueur importante », note le directeur général de l'Office du tourisme et des congrès de Gaspé, Stéphane Sainte-Croix.

La qualité des infrastructures portuaires pourrait d'ailleurs être déterminante dans les décisions de Tourisme Québec qui se prononcera bientôt sur son choix de villes escales dans la belle province. « L'objectif, précise Julie Bouffard, directrice de la Chambre de commerce de Gaspé, c'est d'avoir un circuit, des villes, des ports qui seront équipés pour recevoir les bateaux de croisières ».

Ainsi, la Ville doit s'assurer d'être en mesure de répondre à la demande. L'Office du tourisme de Gaspé embauchera d'ailleurs un agent de développement touristique à cet effet.

« Actuellement on a des lacunes assurément sur le plan transport, sur le plan structure d'accueil. Tout ça, c'est en processus d'analyse et il y a des solutions », affirme M. Sainte-Croix.

Ces bateaux viennent généralement durant le mois d'octobre. Les occupants dépensent en moyenne 100 \$ par jour. Il s'agit donc d'une véritable manne pour les gens d'affaires.

« Quand Gaspé sera nommé ville escale [par Tourisme Québec], on va partir les projets et on va investir pour mieux accueillir cette industrie-là », soutient Mme Bouffard.

Une étude de faisabilité, à cet effet, est en cours. Les résultats devraient être divulgués au mois de novembre. [Radio-Canada](#)

Services ambulanciers

Améliorations prochaines

Québec investira près de 10 millions de dollars pour améliorer les services ambulanciers en région. Le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Philippe Couillard, donne ainsi

suite au rapport du Comité technique sur le déploiement des services ambulanciers, commandé par le ministre à la fin de 2006.

Le comité était chargé de recommander des façons d'améliorer l'organisation des services au Québec, en accordant une attention particulière aux réalités régionales. De nouvelles mesures seront mises en place et prévoient entre autres la formation et l'embauche de nouveaux ambulanciers.

Québec s'attaque également aux horaires de faction, dénoncés par les travailleurs ambulanciers. Ces horaires seront remplacés par des horaires de travail à l'heure ou hybrides.

Les ambulanciers qui ont des horaires de faction doivent être disponibles 24 h sur 24, pour des périodes variant de cinq à huit jours consécutifs. Appelés d'urgence, ils doivent quitter leur domicile et aller chercher l'ambulance avant de se rendre sur les lieux.

Selon le Rassemblement des employés techniciens ambulanciers-paramédics du Québec (RETAQ), les horaires de faction entraînent des délais de réponse beaucoup trop longs. Ce temps d'attente peut, soutiennent les ambulanciers, coûter la vie à des gens en situation de détresse grave, notamment lors d'une crise cardiaque ou d'un arrêt respiratoire. Ces délais, disent-ils, peuvent atteindre 10 minutes.

Cinq premiers projets seront mis en oeuvre dans les régions suivantes :

- Chapais Chibougamau (251 000 \$)
- Saguenay-Lac-St-Jean (2 658 163 \$)
- Donnacona, Ste-Catherine, St-Marc-des-Carières, St-Raymond et St-Ubalde (928 495 \$)
- Baie-Comeau (909 876 \$)
- Paspébiac, New Richmond et Carleton (2 739 635 \$)

Ces projets seront mis en place d'ici septembre 2008. [Radio-Canada](#)

MRC de la Mitis et de la Matapédia De déchets à biocarburant

Les déchets domestiques des MRC de la Mitis et de la Matapédia pourraient servir de carburant. En effet, la compagnie Prima Environnement propose de transformer les 20 000 tonnes de déchets générés annuellement par les deux MRC en 8 millions de litres de diesel de synthèse.

Pour ce faire, l'entreprise a déjà acheté l'usine de Cédrico à Sainte-Florence et entend construire une deuxième usine pilote à Amqui.

Ce projet remet même en question la construction d'un site d'enfouissement technique au coût de 14 millions de dollars à La Rédemption.

« Considérant qu'à peine 10 % des matières seraient rejetées, il n'y a aucune raison

de justifier un lieu d'enfouissement technique. On abandonnerait même le projet de La Rédemption », soutient l'ingénieur de la MRC, Dominic Robichaud.

Prima Environnement offre de traiter les déchets pour moins de 70 \$ la tonne, ce qui représente une économie d'au moins 10 \$ la tonne pour les municipalités. De plus, ajoute le promoteur Michel Bisson, contrairement à un dépotoir ou un incinérateur, le procédé de raffinage de Prima Environnement ne génère aucun rejet polluant.

En dépit de ces nombreux avantages, Prima Environnement n'a pas encore obtenu les autorisations du ministère de l'Environnement.

« Les lois du ministère de l'Environnement ne prévoient pas la construction d'usines pilotes. Notre usine est minuscule, mais je suis évalué comme si je bâtissais une raffinerie comme Ultramar, Esso, ou Shell », déplore M. Bisson.

Or, le temps commence à presser. Le dépotoir de Padoue atteindra sa pleine capacité dans un an et les travaux de construction de l'usine d'Amqui ne sont toujours pas entamés. Au train où vont les choses, il y a fort à parier qu'à partir de 2009, les MRC seront contraintes d'expédier les déchets, à haut coût, pour les faire enfouir dans la région de Trois-Rivières, en attendant que Prima Environnement puisse les accueillir. [Radio-Canada](#)

La Protectrice du citoyen en tournée en Gaspésie

Cent-quarante-neuf plaintes visant les organismes publics et parapublics ont été déposées à la Protectrice du citoyen, l'an dernier, en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine.

C'est ce qu'a confirmé la Protectrice, Raymonde St-Germain, de passage à Gaspé, mardi. Quatre-vingts pour cent de ces plaintes touche l'administration publique.

La principale raison évoquée est le délai d'intervention et d'indemnisation. Ces blâmes visent principalement Revenu Québec, la Société de l'Assurance Automobile, la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail, ainsi que le ministère de la Sécurité publique.

Quant au réseau de la santé, plusieurs plaintes concernent le refus de rembourser des frais de déplacement pour des soins donnés à l'extérieur de la région. Pour ce qui est des services à domicile, il y a plus de plaintes en Gaspésie et aux Iles, qu'ailleurs au Québec. Elles concernent les délais d'évaluation et d'intervention, notamment pour des services d'ergothérapie.

Raymonde St-Germain, Protectrice du citoyen: "Alors souvent le CLSC, par manque de ressources, n'a pas le choix de donner des services plus partiels que ce qui devrait normalement être donné et c'est une situation qui préoccupe aussi les établissements, parce que dans la région, beaucoup de personnes veulent demeurer dans leur maison et ce sont des solutions, en terme de ressources, qu'il nous faut trouver pour aider ces personnes à atteindre leurs objectifs."

Aussi ombudsman du système carcéral, Raymonde St-Germain rencontre, mercredi, les dirigeants de la prison de New Carlisle. La Protectrice du citoyen a un pouvoir de recommandation auprès des députés de l'Assemblée nationale. [CHAU-TVA](#)

Les organismes communautaires sont plus visibles

Les Regroupements d'organismes communautaires de la province ont lancé leur campagne de visibilité, mardi, intitulée 'Les organismes communautaires, un monde à découvrir'.

La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine compte 100 organismes communautaires et on évalue qu'ils rejoignent 33 mille personnes. Que ce soit les maisons des jeunes, les centres d'hébergement pour femmes violentées et personnes démunies ou les organismes qui défendent les droits des personnes handicapées, leur rôle est de travailler en prévention.

Le milieu communautaire évalue que pour chaque dollar investit en prévention, 7 sont économisés dans le réseau de la santé. Québec souhaite travailler davantage en collaboration avec les organismes communautaires, mais leur principale limite demeure le sous-financement.

Geneviève Giguère, porte-parole du Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie, les Îles: "Les organismes communautaires sont en besoin de consolidation important. On n'a pas 50 pour cent du budget nécessaire. Le ministère de la Santé demande effectivement qu'on devienne des partenaires des réseaux de la santé. On était déjà des partenaires, maintenant on va voir si ça va s'intensifier davantage." [CHAU-TVA](#)

une cinquantaine de voiliers entreront dans la baie

La baie de Gaspé accueillera une cinquantaine de voiliers dans le cadre des cérémonies entourant la célébration du 400e anniversaire de la fondation de Québec.

C'est l'événement La Rochelle-Québec : La Grande traversée de l'Atlantique 2008 qui s'arrêtera dans les eaux de Gaspé le 11 juin 2008. Stéphane Ste-Croix, directeur de l'Office du tourisme et des Congrès de Gaspé, explique que l'événement amènera une cinquantaine de voiliers en provenance de La Rochelle vers Québec, avec deux escales dont une à Gaspé, dans le cadre des cérémonies entourant le 400e anniversaire de Québec. Les plaisanciers devraient s'arrêter à Gaspé environ 48 heures pour l'allée à Québec. Pour ce qui est des navigateurs faisant partie de l'événement Retour aux sources, les plaisanciers québécois qui se rendront en France, devraient s'arrêter de trois à quatre jours au courant du mois de juillet. Stéphane Ste-Croix informe que des discussions avec le promoteur sont en cours pour l'organisation de l'activité. D'autres activités pourraient se joindre à celles déjà prévues. La programmation pourrait être connue au début de l'année prochaine.

[Radio-Gaspésie](#)

De l'agneau au resto

Les éleveurs d'agneaux gaspésiens nourris aux algues veulent développer davantage le marché de la restauration.

Une représentante vient d'être embauchée par la coopérative pour faire entrer ce produit unique dans les restaurants de Montréal.

Étant donnée la distance, il est difficile pour les éleveurs de percer le marché des grands centres.

Les producteurs se sont donc concentrés sur le marché local en offrant leur produit dans un nombre restreint de comptoir.

De plus, le marché de la restauration exige beaucoup d'effort compte tenu que les chefs ont des besoins bien particuliers comme l'explique le président des producteurs ovins de la Gaspésie et producteur d'agneaux nourris aux algues, Denis Richard.

L'agneau de la Gaspésie nourri aux algues se distingue par un ajout d'algues à sa ration alimentaire. De plus, son alimentation est basée sur des grains et des fourrages non génétiquement modifiés. L'agneau croît sans hormone ni antibiotiques et sans farine animale.

Les éleveurs appliquent des principes de manipulation qui vise le bien-être des animaux. [CIEU-FM](#)

Nouvelle tuile

La saga juridique entourant les syndicats de producteurs de bois et Uniboard connaît un nouveau rebondissement.

La Cour d'appel du Québec entendra finalement le 5 février prochain la cause opposant les deux groupes.

Rappelons que l'été dernier la Cour supérieure du Québec avait accordé une injonction obligeant Uniboard à recevoir, dans son usine de Sayabec, les livraisons de bois. Une entente avait d'ailleurs été signée à ce sujet en 2004.

Uniboard se plaignait du fait que le prix exigé par les syndicats de producteurs de bois de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent n'était pas représentatif du marché.

Cette nouvelle décision de la Cour d'appel donne donc le pouvoir à Uniboard de suspendre à nouveau les livraisons de bois.

Selon le quotidien le Soleil, le président et chef de la direction d'Uniboard, Jean Bélanger aurait déclaré que son groupe continue à recevoir le bois, du moins pour l'instant. [CIEU-FM](#)

250 mille dollars au centre des congrès

L'appui de la ville de Carleton-sur-Mer au Centre des Congrès est maintenant officiel.

La ville a adopté de façon unanime, en réunion spéciale lundi, une résolution concernant l'unique appui de la ville de Carleton à ce projet.

Il s'agit d'une contribution d'une valeur de 250 mille dollars remis en tout ou en partie sous forme de congé de taxes ou sous forme de services offerts par la ville.

Selon le maire de Carleton-sur-Mer, Michel Lacroix, les administrateurs du projet du Centre des congrès ont très bien accueilli cette nouvelle :

Le centre des congrès offrira une superficie de 2 mille 160 mètres carrés dont une salle polyvalente pouvant accueillir 400 personnes et une salle multimédia.

Le bâtiment devrait être prêt en septembre 2008. **CIEU-FM**

Une question de sécurité

Nathalie Normandeau soutient que le choix de l'infrastructure qui sera aménagée en remplacement du viaduc de Saint-Omer n'est pas une question de coûts.

La vice-première ministre avance que la solution qui sera privilégiée sera la plus sécuritaire pour les usagers de la route.

Le ministère des Transports évalue en ce moment la possibilité de remplacer le viaduc qui sera démolí prochainement par un passage à niveau.

Le ministère a recueilli l'opinion des élus municipaux de Carleton-sur-Mer qui préfèrent l'option du passage à niveau plutôt que du viaduc.

Toutefois, Nathalie Normandeau veut que le ministère des Transports tâte l'opinion de plusieurs représentants de la population, question de prendre la décision la plus éclairée:

Selon le ministère des Transports, la construction d'un viaduc ou l'aménagement d'un passage à niveau entraînerait des coûts entre 3 et 5 millions de dollars. **CIEU-FM**